

APPEL A PROJETS REGIONAL GRAND-EST 2024

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU SERVICE CIVIQUE

L'engagement de Service Civique offre la possibilité à tout jeune entre 16 et 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de se mettre au service des autres en réalisant une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois auprès d'un organisme agréé. Avec pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, le Service Civique permet de faire l'expérience des valeurs de la République d'une manière active et concrète. Lorsqu'ils s'engagent en Service Civique, les jeunes volontaires se rendent utiles aux autres, tout en enrichissant leur propre expérience et en contribuant à enrichir celle des organismes d'accueil. Effectuer un Service Civique permet de découvrir d'autres univers, de gagner confiance en soi, de développer de nouvelles compétences, de changer le regard porté sur son parcours.

Politique publique prioritaire pour le gouvernement, le service civique s'est affirmé en 14 ans d'existence comme une étape clé du parcours social et civique de la jeunesse. Elle fédère aux côtés de l'Etat un large panel d'acteurs publics et privés. Près de 150 000 jeunes ont effectué un service civique en 2023.

Le président de la République a marqué une nécessité de « *réarmement civique* » en janvier 2024 et le service civique apparaît comme un outil privilégié pour mener cet objectif.

Les services déconcentrés en charge de la jeunesse, de l'engagement et des Sports (SDJES et DRAJES) souhaitent cette année permettre le développement du service civique dans une plus grande couverture territoriale Grand-Est. Les projets de développement devront préserver la qualité des missions proposées aux jeunes, dans un souci de non-substitution à l'emploi et de qualité de l'expérience vécue par les volontaires. L'ensemble des parties prenantes doit veiller à accueillir la jeunesse dans sa diversité et à lui proposer une réelle expérience de vie à travers un moment de brassage et d'ouverture aux autres.

STRUCTURES ELIGIBLES

Les associations, établissements publics et collectivités agréées au titre du service civique et déployant des activités avec des volontaires sur le territoire du Grand-Est.

PROJETS ELIGIBLES

Plusieurs entrées structurent cet appel à projets (merci de ne vous positionner que sur deux thématiques maximum dans votre demande) :

- 1- Accessibilité des publics : pour les jeunes éloignés du programme (en situation de handicap, NEET, jeunes étrangers...),
- 2- Faciliter l'accès aux missions proposées sur les territoires (notamment sur les territoires carencés comme les zones rurales et QPV) : prise en charge de moyens de locomotion, solutions de logement pour les volontaires,
- 3- Proposer un accompagnement spécifique sur le projet d'avenir (en plus de ce qui est déjà mis en place) en travaillant la notion de parcours & de travail partenarial,
- 4- Améliorer l'identité du service civique au sein de son organisme : échanges de pratiques avec les organismes secondaires ou membres du réseau par exemple, développement thématique, rencontres de volontaires, maillage territorial d'outils ou de méthodes...
- 5- Accessibilité aux formations civiques et citoyennes :
 - Proposer de déployer des formations gratuites pour les volontaires (Les formations pourront porter sur des thématiques prioritaires telles que la laïcité, le fonctionnement des institutions, la citoyenneté européenne, les médias et la protection de la vie privée, la désinformation, ses mécanismes et ses effets...),
 - Proposer un soutien logistique leur permettant d'accéder à des formations sur d'autres territoires, en plus des 2 formations civiques et citoyennes obligatoires.

POINTS D'ATTENTION

Chaque association agréée reçoit **100€ par mois et par jeune au titre du tutorat** : tous les projets déposés sur l'accompagnement au projet d'avenir devront bien stipuler la nécessité d'un accompagnement budgétaire complémentaire,

--

Le soutien maximum accordé par organisme ne dépassera pas 23 000€.

--

Les demandes de subvention seront instruites conjointement par les référent-e-s départementaux en SDJES et la DRAJES et feront l'objet d'une commission régionale.

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

Les demandes de subvention pourront être déposées via la plateforme www.lecompteasso.associations.gouv.fr avec le code **3795**

--

La date limite de dépôt des projets est fixée au 14 Juin 2024.

--

Vous pouvez demander des renseignements complémentaires aux référent-e-s du service civique en Grand-Est dont les coordonnées figurent sur le site Internet du service civique : <https://www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique/referents/annuaire> .